



## *Mairie de Forcalquier*

### RAMASSAGE DES MONSTRES

#### Règlement du service

Il est rappelé aux usagers que le ramassage des monstres, qui constitue un service facultatif apporté à la population, a pour objet principal de contribuer à la préservation de l'environnement en luttant contre les décharges sauvages.

**Pour autant, les agents en charge de ce travail ne sont pas équipés pour tout déblayer.**

Seuls les encombrants ménagers (ex : gazinière, frigo, sommier, matelas...) peuvent être récupérés.

**Le ramassage est limité au nombre de trois objets validés par les services techniques par adresse et uniquement aux dates prévues.**

**En aucun cas, ne peuvent être ramassés :**

- **Les déblais de chantier (y compris palettes, sacs et planches).**
- **Les déchets végétaux.**
- **Les gravats divers.**
- **Les produits dangereux (toxiques, inflammables,...) y compris leurs emballages.**
- **Les pneus.**
- **Les cartons.**

Pour permettre l'organisation de la tournée, il est indispensable que les particuliers s'inscrivent à l'avance en indiquant leur adresse complète et en énumérant précisément les matériaux à collecter.

Seul ce qui est indiqué sur cette liste sera ramassé.

**Important :**

**Il faut impérativement séparer les encombrants ferreux et non ferreux.**

Je soussigné,.....déclare avoir pris connaissance des prescriptions ci-dessus mentionnées.

Fait à FORCALQUIER, le.....

Signature,



*Mairie de Forcalquier*

**RAMASSAGE DES MONSTRES**

1<sup>er</sup> mardi et 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

N° de tél : .....

**Liste des matériaux à collecter :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

P.J. Règlement du service lu et approuvé.